



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Monsieur le Maire
Mairie de Hombourg-Haut
10 rue de la Gare
57470 HOMBOURG-HAUT

Dossier suivi par :
Tél. : 03 87 28 30 87
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
Réf. : AS/

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant : La création d'une piste cyclable avec aménagement de deux passerelle au droit de la Rosselle
PJ : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Metz, le 01 octobre 2015

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Le projet de création d'une piste cyclable avec aménagement de deux passerelles au droit de la Rosselle sur le ban communal de HOMBOURG-HAUT

Ce dossier a été déposé par : **Communauté de Communes de Freyding-Merlebach**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration n° 57-2015-00239** en date du 01 octobre 2015, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER